

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 JANVIER 2014

1/1 – BUDGET VILLE – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013

Depuis un certain nombre d'années, la Ville établit l'équilibre de ses budgets prévisionnels en y intégrant la reprise des résultats consolidés de l'exercice précédent.

Pour 2014, le processus de préparation budgétaire a été accéléré, compte tenu des échéances électorales à venir et le compte administratif n'est pas encore établi au moment du vote du budget primitif.

Afin de ne pas utiliser d'artifices budgétaires, telles que des inscriptions d'emprunt, pour équilibrer le budget 2014, la municipalité se propose, en accord avec les services du Trésor Public et conformément à l'article L2311-5 de Code Général des Collectivités Territoriales, de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2013.

L'excédent de fonctionnement 2013 sera en priorité destiné à couvrir le besoin de financement des opérations d'investissement et les éventuels restes à réaliser de l'année 2013.

Le solde disponible 2013 pourra ainsi être inscrit au budget primitif de l'exercice 2014.

A- Budget Principal

<b>DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013</b>		
Recettes de fonctionnement		23 827 870,66
Dépenses de fonctionnement		20 163 856,51
		<hr/>
Excédent de fonctionnement 2013	+	3 664 014,15
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+	3 846 059,16
		<hr/>
Résultat de fonctionnement 2013 à affecter	+	<b>7 510 073,31</b>

<b>DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2013</b>		
Recettes d'investissement		9 192 840,15
Dépenses d'investissement		12 905 749,97
		-----
Déficit d'investissement 2013	-	3 712 909,82
Résultat d'investissement antérieur reporté	-	2 459 101,08
		-----
Résultat d'investissement cumulé	-	6 172 010,90
		-----
Solde des Restes à Réaliser 2013 (Dép: 208 288,12€ - Rec: 265 822,49€)	+	57 534,37
		-----
Besoin de financement de la section d'investissement 2013	+	<b>6 114 476,53</b>

Compte tenu de ce qui précède et considérant que les états de calcul du résultat prévisionnel 2013, établis par l'ordonnateur, sont sincères et attestés par le comptable à travers son projet de compte de gestion, il est proposé au conseil municipal l'affectation provisoire suivante :

**Article 1068**

Excédent de fonctionnement capitalisé 6 114 476,53 €

**Chapitre 002 (recettes)**

Résultats de fonctionnement reporté 1 395 596,78 €

**Chapitre 001 (dépenses)**

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 6 172 010,90 €

## A- Budget annexe Gestion du patrimoine locatif

<b>DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013</b>		
Recettes de fonctionnement		102 242,25
Dépenses de fonctionnement		272 016,02
		<hr/>
Excédent de fonctionnement 2013	+	-169 773,77
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+	242 075,99
		<hr/>
Résultat de fonctionnement 2013 à affecter	+	<b>72 302,22</b>

<b>DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Recettes d'investissement		166 192,30
Dépenses d'investissement		31 075,95
		<hr/>
Déficit d'investissement 2013	+	135 116,35
Résultat d'investissement antérieur reporté	+	43 686,44
		<hr/>
Résultat d'investissement cumulé	+	178 802,79
		<hr/>
Solde des Restes à Réaliser 2013 (Dép: 21 778,43€ - Rec: 0,00€)	-	21 778,43
		<hr/>
Besoin de financement de la section d'investissement 2013		<b>0,00</b>
Résultat d'investissement 2013 à reporter sur 2014	+	<b>157 024,36</b>

Compte tenu de ce qui précède et considérant que les états de calcul du résultat prévisionnel 2013, établis par l'ordonnateur, sont sincères et attestés par le comptable à travers son projet de compte de gestion, il est proposé au conseil municipal l'affectation provisoire suivante :

**Chapitre 002** (recettes)

Résultats de fonctionnement reporté 72 302,22 €

**Chapitre 001** (recettes)

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 157 024,36 €

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, M. TONDEUX et M. BRIC.